

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE FOOTBALL

LIGUE RÉGIONALE DE FOOTBALL AMATEUR

CONSTANTINE



MODALITÉS D'ACCESSION ET DE RÉTROGRADATION

Divisions Régionales Une et Deux

Saison 2015 - 2016

Modalités d'accèsion et de rétrogradation 2015-2016

DIVISION REGIONALE UNE (R1)

1^{er} Cas : Si aucun club de la division inter-régions ne rétrograde en division régionale une (R1).

+ 16	- Seize (16) clubs composent la division régionale une (R1) saison 2015-2016.
- 01	-Le club classé 1 ^{er} de la division régionale une(R1) accède en division Inter-régions;
+ 02	-Le club classé 1 ^{er} de chacun des deux (02) groupes de la division régionale deux (R2) accède en division régionale une (R1) ;
- 01	-Le club classé 16 ^{ième} de la division régionale une(R1) rétrograde en division régionale deux (R2).
= 16	Soit + 16 – 01 + 02 - 01 = 16

2^{ème} Cas : -Si un (01) club de la division inter-régions rétrograde en division régionale une(R1).

+ 16	- Seize (16) clubs composent la division régionale une (R1) saison 2015-2016.
+ 01	-Un(01) club de la division inter-régions rétrograde en division régionale une (R1);
- 01	-Le club classé 1 ^{er} de la division régionale une(R1) accède en division Inter-régions;
+ 02	-Le club classé 1 ^{er} de chacun des deux (02) groupes de la division régionale deux (02) accède en division régionale une(R1);
- 02	-Les clubs classés 15 ^{ème} et 16 ^{ème} de la division régionale une(R1) rétrogradent en division régionale deux(R2).
= 16	Soit + 16 + 01 - 01 + 02 – 02 = 16

3^{ème} Cas : -Si deux (02) clubs de la division inter-régions rétrogradent en division régionale une(R1).

+ 16	- Seize (16) clubs composent la division régionale une (R1) saison 2015-2016.
+ 02	-Deux(02) clubs de la division inter-régions rétrogradent en division régionale une (R1);
- 01	-Le club classé 1 ^{er} de la division régionale une(R1) accède en division Inter-régions;
+ 02	-Le club classé 1 ^{er} de chacun des deux (02) groupes de la division régionale deux (02) accède en division régionale une(R1);
- 03	-Les clubs classés 14 ^{ème} , 15 ^{ème} et 16 ^{ème} de la division régionale une (R1) rétrogradent en division régionale deux(R2).
= 16	Soit + 16 + 02 - 01 + 02 – 03 = 16

4^{ème} Cas : -Si trois (03) clubs de la division inter-régions rétrogradent en division régionale une (R1).

+ 16	- Seize (16) clubs composent la division régionale une (R1) saison 2015-2016.
+ 03	- Trois (03) clubs de la division inter-régions rétrogradent en division régionale une(R1);
- 01	- Le club classé 1 ^{er} de la division régionale une (R1) accède en division inter-régions;
+ 02	-Le club classé 1 ^{er} de chacun des deux (02) groupes de la division régionale deux (02) accède en division régionale une(R1);
- 04	-Les clubs classés 13 ^{ème} , 14 ^{ème} , 15 ^{ème} et 16 ^{ème} de la division régionale une (R1) rétrogradent en division régionale deux(R2).
= 16	Soit + 16 + 03 - 01 + 02 – 04 = 16

5^{ème} Cas : -Si quatre (04) clubs de la division inter-régions rétrogradent en division régionale une (R1).

+ 16	- Seize (16) clubs composent la division régionale une (R1) saison 2015-2016.
+ 04	- Quatre (04) clubs de la division inter-régions rétrogradent en division régionale une(R1);
- 01	- Le club classé 1 ^{er} de la division régionale une (R1) accède en division inter-régions;
+ 02	-Le club classé 1 ^{er} de chacun des deux (02) groupes de la division régionale deux (02) accède en division régionale une(R1);
- 05	-Les clubs classés 12 ^{ème} , 13 ^{ème} , 14 ^{ème} , 15 ^{ème} et 16 ^{ème} de la division régionale une (R1) rétrogradent en division régionale deux(R2).
= 16	Soit + 16 + 04 - 01 + 02 – 05 = 16

6^{ème} Cas : -Si cinq (05) clubs de la division inter-régions rétrogradent en division régionale une (R1).

+ 16	- Seize (16) clubs composent la division régionale une (R1) saison 2015-2016.
+ 05	- Cinq (05) clubs de la division inter-régions rétrogradent en division régionale une(R1);
- 01	- Le club classé 1 ^{er} de la division régionale une (R1) accède en division inter-régions;
+ 02	-Le club classé 1 ^{er} de chacun des deux (02) groupes de la division régionale deux (02) accède en division régionale une(R1);
- 06	-Les clubs classés 11 ^{ème} , 12 ^{ème} , 13 ^{ème} , 14 ^{ème} , 15 ^{ème} et 16 ^{ème} de la division régionale une (R1) rétrogradent en division régionale deux(R2).
= 16	Soit + 16 + 04 - 01 + 02 – 05 = 16

DIVISION REGIONALE deux (R 2)

1^{er} Cas : Si un (01) club de la division régionale une (R1) rétrogradent en division régionale deux (R2).

+ 32	- Trente deux clubs composent les deux (02) groupes de la division régionale deux (R2) saison 2015-2016 ;
+ 01	- Un (01) club de la division régionale une (R1) rétrograde en division régionale deux(R2).
- 02	- Le club classé 1 ^{er} de chaque groupe de la division régionale deux (R2) accède en division régionale une (R1);
+ 06	- Le club classé premier (1 ^{er}) de la division honneur de chacune des ligues de wilayas de Constantine, Sétif, Jijel, Skikda, Oum el Bouaghi et Mila accède en division régionale deux (R2);
- 04	- Les clubs classés 15 ^{ième} et 16 ^{ième} de chacun des deux (02) groupes de la division régionale deux (R2) rétrogradent en division honneur;
- 01	- Le dernier des deux (02) clubs classés 14 ^{ième} de chacun des deux (02) groupes de la division régionale deux (02) rétrograde en division honneur.
= 32	Soit + 32 + 01 - 02 + 06 –04 -01 = 32

2^{ème} Cas : Si deux (02) clubs de la division régionale une (R1) rétrogradent en division régionale deux (R2).

+ 32	- Trente deux clubs composent les deux (02) groupes de la division régionale deux (R2) saison 2015-2016 ;
+ 02	- Deux (02) clubs de la division régionale une (R1) rétrogradent en division régionale deux(R2).
- 02	- Le club classé 1 ^{er} de chaque groupe de la division régionale deux (R2) accède en division régionale une (R1);
+ 06	- Le club classé premier (1 ^{er}) de la division honneur de chacune des ligues de wilayas de Constantine, Sétif, Jijel, Skikda, Oum el Bouaghi et Mila accède en division régionale deux (R2);
- 06	- Les clubs classés 14 ^{ième} , 15 ^{ième} et 16 ^{ième} de chacun des deux (02) groupes de la division régionale deux (R2) rétrogradent en division honneur;
= 32	Soit + 32 + 02 - 02 + 06 – 06 = 32

3^{ème} Cas : Si trois (03) clubs de la division régionale une (R1) rétrogradent en division régionale deux (R2)

+ 32	- Trente deux clubs composent les deux (02) groupes de la division régionale deux (R2) saison 2015-2016 ;
+ 03	- trois (03) clubs de la division régionale une (R1) rétrogradent en division régionale deux(R2).
- 02	- Le club classé 1 ^{er} de chaque groupe de la division régionale deux (R2) accède en division régionale une(R1);
+ 06	- Le club classé premier (1 ^{er}) de la division honneur de chacune des ligues de wilayas de Constantine, Sétif, Jijel, Skikda, Oum el Bouaghi et Mila accède en division régionale deux (R2);
- 06	- Les clubs classés 14 ^{ième} , 15 ^{ième} et 16 ^{ième} de chacun des deux (02) groupes de la division régionale deux (R2) rétrogradent en division honneur;
- 01	- Le dernier des deux (02) clubs classés 13 ^{ième} de chacun des deux (02) groupes de la division régionale deux (02) rétrograde en division honneur.
= 32	Soit + 32 + 03 - 02 + 06 – 06 - 01 = 32

4^{ème} Cas : Si quatre (04) clubs de la division régionale une (R1) rétrogradent en division régionale deux (R2).

+ 32	- Trente deux clubs composent les deux (02) groupes de la division régionale deux (R2) saison 2015-2016 ;
+ 04	- Quatre (04) clubs de la division régionale une (R1) rétrogradent en division régionale deux(R2).
- 02	- Le club classé 1 ^{er} de chaque groupe de la division régionale deux (R2) accède en division régionale une (R1);
+ 06	- Le club classé premier (1 ^{er}) de la division honneur de chacune des ligues de wilayas de Constantine, Sétif, Jijel, Skikda, Oum el Bouaghi et Mila accède en division régionale deux (R2);
- 08	- Les clubs classés 13 ^{ème} , 14 ^{ème} , 15 ^{ème} et 16 ^{ème} de chacun des deux (02) groupes de la division régionale deux (R2) rétrogradent en division honneur;
= 32	Soit + 32 + 04 - 02 + 06 – 08 = 32

5^{ème} Cas : Si cinq (05) clubs de la division régionale une (R1) rétrogradent en division régionale deux (R2)

+ 32	- Trente deux clubs composent les deux (02) groupes de la division régionale deux (R2) saison 2015-2016 ;
+ 05	- Cinq (05) clubs de la division régionale une (R1) rétrogradent en division régionale deux(R2).
- 02	- Le club classé 1 ^{er} de chaque groupe de la division régionale deux (R2) accède en division régionale une(R1);
+ 06	- Le club classé premier (1 ^{er}) de la division honneur de chacune des ligues de wilayas de Constantine, Sétif, Jijel, Skikda, Oum el Bouaghi et Mila accède en division régionale deux (R2);
- 08	- Les clubs classés 13 ^{ème} , 14 ^{ème} , 15 ^{ème} et 16 ^{ème} de chacun des deux (02) groupes de la division régionale deux (R2) rétrogradent en division honneur;
- 01	- Le dernier des deux (02) clubs classés 12 ^{ème} de chacun des deux (02) groupes de la division régionale deux (02) rétrograde en division honneur.
= 32	Soit + 32 + 05 - 02 + 06 - 08 - 01 = 32

6^{ème} Cas : Si six (06) clubs de la division régionale une (R1) rétrogradent en division régionale deux (R2).

+ 32	- Trente deux clubs composent les deux (02) groupes de la division régionale deux (R2) saison 2015-2016 ;
+ 06	- Six (06) clubs de la division régionale une (R1) rétrogradent en division régionale deux(R2).
- 02	- Le club classé 1 ^{er} de chaque groupe de la division régionale deux (R2) accède en division régionale une (R1);
+ 06	- Le club classé premier (1 ^{er}) de la division honneur de chacune des ligues de wilayas de Constantine, Sétif, Jijel, Skikda, Oum el Bouaghi et Mila accède en division régionale deux (R2);
- 10	- Les clubs classés 12 ^{ème} , 13 ^{ème} , 14 ^{ème} , 15 ^{ème} et 16 ^{ème} de chacun des deux (02) groupes de la division régionale deux (R2) rétrogradent en division honneur;
= 32	Soit + 32 + 06 - 02 + 06 - 10 = 32

Extrait du règlement des championnats de football amateur

Article 68 : Classement

Le championnat se déroule en deux phases : Aller et Retour. Il est attribué :

Trois (03) points pour un match gagné;

Un (01) point pour un match nul;

Zéro (00) point pour un match perdu sur terrain ou par pénalité.

1 Classement des équipes dans un groupe unique :

- a) L'équipe qui a obtenue le plus grand nombre de points est déclarée championne.
- b) En cas d'égalité de points entre deux équipes ou plus, au terme du classement final, les équipes seront départagées selon l'ordre des critères suivants :
 - Le plus grand nombre de points obtenus par une équipe lors des matchs joués entre les équipes concernées;
 - La meilleure différence de buts obtenue par une équipe lors des matchs joués entre les équipes concernées;
 - La meilleure différence de buts obtenue par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller;
 - Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller;
 - Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués à l'extérieur par les équipes concernées lors de la phase aller;
 - En cas d'égalité concernant tous les critères ci-dessus, un match d'appui avec prolongation éventuelle et tirs au but est organisé par la ligue sur terrain neutre.

2 Classement des équipes dans plusieurs groupes d'une même division :

- A. Pour déterminer l'équipe la mieux classée parmi les équipes classées ex-æquo au sein d'une même division et dans des groupes différents ayant le même nombre d'équipes, le classement se fait de la manière suivante :
 - L'équipe ayant enregistrée le plus grand nombre de points;
 - La meilleure différence de buts obtenue par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller;
 - Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller;
 - Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués à l'extérieur par les équipes concernées lors de la phase aller;
 - En cas d'égalité, un match d'appui avec prolongation éventuelle et tirs au but est organisé par la ligue sur terrain neutre.

B. Pour déterminer l'équipe la mieux classée parmi les équipes classées ex-æquo au sein d'une même division et dans des groupes différents n'ayant pas le même nombre d'équipes, le classement se fait de la manière suivante :

- Rendre égalitaire le nombre de clubs composant les groupes, en supprimant le ou les club(s) classé(s) dernier(s) puis on annule les résultats obtenus par ces clubs face aux clubs concernés ;
- L'équipe ayant enregistré le plus grand nombre de points parmi les équipes concernées, chacun dans son groupe, face aux équipes restantes;
- La meilleure différence de buts obtenue par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller (buts marqués moins buts encaissés);
- Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller;
- Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués à l'extérieur par les équipes concernées lors de la phase aller;
- En cas d'égalité, un match d'appui avec prolongation éventuelle et tirs au but est organisé par la ligue sur terrain neutre.

Article 69 : Homologation des matchs

La ligue est tenue de procéder à l'homologation des résultats techniques de chaque match officiel au plus tard dans les trois jours qui suivent la date de la rencontre, sauf en cas de réserves. Dans ce cas, l'homologation est prononcée immédiatement après la décision de la commission de discipline ou épuisement du recours s'il y a lieu.

Toute rencontre homologuée ne saurait faire l'objet de contestation ni d'aucune autre réclamation.

Article 70 : Modalité d'accession et rétrogradation

1. avant le début de chaque saison sportive, chaque ligue publie sur son bulletin officiel et sur son site internet, les modalités d'accession et de rétrogradation telles qu'établies par la Fédération Algérienne de Football.
2. Un club relégué administrativement ne peut en aucun cas être inclus parmi le nombre des clubs rétrogradant en division inférieure ;
3. Un club relégué sportivement ne peut en aucun cas être repêché.